

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 10 mars 2020**

L'an deux mil vingt, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du deux mars deux mil vingt, sous la présidence de Mme Pilot, Maire.

Etaient présents : 15 : Mme Pilot, M. Monaldeschi, Mme Humbert, M. Schnell, Mme Gaspar, M. Beck, M. Poissonnier, M. Toussaint, Mme Mairel, Mme Ricou, Mme Motsch, Mme Boubekour, M. Neumann, Mme Georges, M. Sittler. -----

Représentés : 02 : Mme Tabti par Mme Pilot, M. Grandemenge par M. Monaldeschi, -----

Absents excusés : 02: M. Wongkoeffft, M. Laroche -----

Absents non excusés : 04 : Mme Ezaroil, M. Pierlot, M. Boussein, Mme Mourant-----

Secrétaire : M. Neumann -----

Après adoption à l'unanimité du P.V. de la séance du 21 février 2020, Madame Pilot donne lecture de l'ordre du jour.

**2020-022 : Finances Locales – Vote du Compte Administratif 2019 - budget général**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Philippe MONALDESCHI vote, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrêté ainsi les comptes.

Section de Fonctionnement :

▪ Dépenses :	Prévu :	2 377 755,68 €
	Réalisé :	2 127 235,26 €
▪ Recettes :	Prévu :	2 377 755,68 €
	Réalisé :	2 270 053,63 €

Section d'Investissement :

▪ Dépenses :	Prévu :	1 061 297,00 €
	Réalisé :	531 427,71 €
	Restes à réaliser :	83 862,00 €
▪ Recettes :	Prévu :	1 061 297,00 €
	Réalisé :	731 013,45 €
	Restes à réaliser :	100 211,00 €

Résultats de clôture de l'exercice :

Fonctionnement :	+ 142 818,37 €
Investissement :	+ 199 585,74 €

**2020-023 : Finances Locales – Vote du Compte Administratif 2019 - budget Eau**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Philippe MONALDESCHI vote, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrêté ainsi les comptes.

Section de Fonctionnement :

▪ Dépenses :	Prévu :	485 411,22 €
	Réalisé :	151 994,38 €
▪ Recettes :	Prévu :	485 411,22 €
	Réalisé :	215 064,66 €

Section d'Investissement :

▪ Dépenses :	Prévu :	302 818,55 €
	Réalisé :	35 531,22 €
	Restes à réaliser :	0,00 €
▪ Recettes :	Prévu :	302 818,55 €
	Réalisé :	31 759,20 €
	Restes à réaliser :	0,00 €

Résultats de clôture de l'exercice :

Fonctionnement :	+ 63 070,28 €
Investissement :	- 3 772,02 €

Mme Pilot revient dans la salle et reprend la Présidence de la séance.

**2020-024 : Finances Locales – Vote du Compte de Gestion 2019 – budget commune**

Vu le Compte de Gestion 2019 du budget de la commune établi par le Receveur Municipal,

Attendu que les comptes retracés dans le Compte de Gestion correspondent à ceux du Compte Administratif 2019 du budget de la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 du budget de la commune.

**2020-025 : Finances Locales – Vote du Compte de Gestion 2019 – budget eau**

Vu le Compte de Gestion 2019 du budget de l'eau établi par le Receveur Municipal,

Attendu que les comptes retracés dans le Compte de Gestion correspondent à ceux du Compte Administratif 2019 du budget du service de l'eau,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 du budget de l'eau.

**2020-026 : Finances Locales – Affectation des résultats 2019 - budget commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

Fonctionnement :

- Un excédent de fonctionnement 2019 de :	<b>142 818,37</b>
- Un excédent reporté de :	<b>365 744,68</b>
- Intégration de l'excédent cumulé du budget eau	<b>347 173,50</b>

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **855 736,55**

Investissement :

- Un excédent d'investissement 2019 de :	<b>199 585,74</b>
- Un déficit d'investissement cumulé de :	<b>350 429,36</b>
- Un excédent des restes à réaliser de :	<b>16 349,00</b>
- Intégration de l'excédent cumulé du budget eau	<b>50 421,53</b>

Soit un déficit d'investissement de : **84 073,09**

**DÉCIDE**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	<b>855 736,55</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>84 073,09</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>771 663,46</b>

---

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT **350 429,36**

### **2020-027 : FINANCES LOCALES – Budget Primitif 2020 Commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, et après en avoir délibéré

**VOTE** à l'unanimité les propositions nouvelles suivantes du Budget Primitif 2020 de la commune,

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 2 945 951,46 €  
Recettes : 2 945 951,46 €

#### **Investissement :**

Dépenses : 1 129 077,09 €  
Recettes : 1 129 077,09 €

*M. Sittler demande pourquoi le hangar à sel n'est pas prévu au budget alors que c'était le point n°1 lors de la séance de janvier. Mme Pilot répond que lors de cette séance, il s'agissait de voter les plans de financement pour solliciter les subventions de l'Etat (DETR) dont la date limite de dépôt est fixée au 31 janvier de chaque année mais qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une obligation d'inscription de ce projet dans le budget. En effet, des arbitrages doivent être réalisés lors de l'élaboration du budget en fonction des fonds disponibles.*

*Mme Pilot précise qu'elle a signalé à Mme la Sous-Préfète, lors de sa venue à la Mairie de FOUG, que la date du 31 janvier pour le dépôt des demandes de subventions n'était pas en adéquation avec la date du vote du budget.*

*M. Sittler demande à quoi correspond la somme inscrite en achat de matériel en investissement. Il s'agit de l'acquisition d'un deuxième tableau interactif pour l'école du Luton.*

*M. Sittler demande si le portail de le l'école du Luton est prévu. Mme Pilot répond que oui.*

*M. Sittler demande si les travaux de réfection de la cour de l'école du Luton sont prévus. Mme Pilot répond que le devis demandé pour ce projet s'élève à 16.000 € HT pour l'arrachage des arbres et que ce projet n'a pas fait l'objet d'une demande de subvention.*

*Mme Pilot rappelle qu'une convention a été signée avec Meurthe et Moselle Développement pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour lancer l'étude opérationnelle du centre bourg et en particulier pour la rue François Mitterrand.*

*L'EPFL a lancé la consultation pour les travaux de démolition et d'aménagement de l'îlot Serrière, projet en cours depuis 2 ans. Les offres vont être analysées et le marché sera attribué très prochainement.*

### **2020-028 : FINANCES LOCALES – Attribution d'une prime municipale pour ravalement de façades**

Après avoir entendu le rapport de M. Schnell, Adjoint responsable de la Commission « Gestion du Patrimoine Urbain et des Réseaux » chargée de la Vérification de l'Octroi des Primes de Façades et après délibération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

**ATTRIBUE** la prime de ravalement de façades suivante, pour le dossier présenté et préalablement contrôlé par la commission municipale :

➤ Dossier de M. POIRSON Emilien pour l'immeuble sis 9 rue des Alisiers :

Ravalement de 3 façades dont 3 visibles de la rue

Surface traitée totale : 107 m<sup>2</sup> (3 façades) dont 107 m<sup>2</sup> subventionnables (3 façades)

Montant des travaux pour les façades subventionnables : 13 585,60 € soit 126,96 €/m<sup>2</sup> (montant supérieur au plafond fixé à 66,05 €/m<sup>2</sup>)

Montant retenu pour le calcul de la prime : 107 m<sup>2</sup> x 66,05 € = 7 067,08 €

**Montant de la prime = 1 413,42 € (7 067,08 x 20%)**

**RAPPELLE** que des crédits ont été votés à cet effet au Budget Primitif 2020 (article 20422)

**2020-029 : FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – Suppression et création d'un poste**

Vu l'avis de principe favorable du Président du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle qui a reçu délégation du Comité Technique sur la proposition de modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent technique communal,

Considérant que cette modification est supérieure à 10 % de la DHS initiale nécessite la suppression de l'ancien poste et une création de poste,

Après exposé de Mme le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTE** la modification du tableau des effectifs à compter du 01/04/2020 comme suit :

Suppression de poste (catégorie C):

- Adjoint technique à temps non complet (11 heures hebdomadaires)

Création de poste (catégorie C) :

- Adjoint technique à temps non complet (15 heures hebdomadaires)

**2020-030 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Projet de résidence accompagnée - Location d'une salle à MMH**

Vu le projet de résidence accompagnée porté par le Conseil Départemental 54, la commune de FOUG et MMH

Considérant que ce projet prévoit une salle commune de 96,79 m<sup>2</sup> qui sera mise à disposition des résidents mais aussi des associations de la commune,

Considérant la proposition de MMH de louer cette salle à la commune de FOUG pour un montant de 677,53 € mensuels hors charges,

Après exposé de Mme le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTE** la location de la salle commune du projet de résidence accompagnée par la commune de FOUG pour un montant de 677,53 € mensuels hors charges

**AUTORISE** le Maire à signer le bail de location et tout acte utile à ce dossier.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Compte-rendu des actes pris dans le cadre de la délégation financière de Mme le Maire

- CCTT : copies de 6 courriers envoyés par la CCTT à des habitants de Foug pour facturation des frais d'enlèvement des dépôts irréguliers d'ordures ménagères
- L'acte de vente de la salle Jeanne d'Arc a été signé le 03 mars 2020.
- Par mesure de précaution, la restauration scolaire des enfants de maternelle n'aura plus lieu temporairement à l'Ehpad mais à la salle Jean Ferrat. Un courrier va être envoyé aux parents des enfants pour les en informer.
- 27/03 : spectacle à la salle Jean Ferrat

Séance levée à 21 h 15